

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-108

Objet : Signature d'un contrat de prestation de service avec le Centre de Formation Prévention et Secourisme (CFPS)

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Dans le cadre des obligations de formation des agents en matière de prévention et de sécurité, la collectivité prévoit une session de formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

L'offre financière du Centre de Formation Prévention et Secourisme (CFPS) est la plus avantageuse parmi les propositions des trois organismes sollicités.

Le montant de la prestation est de 1 440,00 € TTC pour une formation SST en intra de 2 jours pour 10 agents.

La formation aura lieu les mercredi 19 et jeudi 20 novembre 2025 à la salle Lucie Aubrac.

DECIDE

- **DE SIGNER** la convention de formation avec le Centre de Formation Prévention et Secourisme (CFPS) pour un montant de 1 440,00 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2025.

À La Voulte sur Rhône, le 04/11/2025

Le Maire

Bernard BROTTEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).